Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 19 juillet 2019

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, LAGACHE Éric, PICORON Laurence, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, GUILLON Richard et PINEAU Dominique.

Pouvoirs: TRICHET Charles à VERDON Gérard

CHAUDREL Maurine à BRISSON Jean-Pierre

Absent: CHARBONNEAU Katlyne

Secrétaire de séance : LAGACHE Éric

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2019

OBJET 480 - REHABILITATION DU CAFE TABAC PRESSE - AVENANTS

Vu le marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation du Café Tabac Presse situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon ;

Vu les délibérations n° 457 du 23 mai 2019 et n° 466 du 13 juin 2019 attribuant les 5 lots aux entreprises ;

Vu la délibération n° 470 du 11 juillet 2019 validant les avenants n° 1 du marché de travaux – Réhabilitation du café tabac presse ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2194-5

Monsieur le Maire informe qu'il convient de passer les avenants suivants :

Lot 1 – Réfection et isolation de la toiture :

Plus-value

- Création d'un système d'évacuation des eaux usées par l'extérieur (avenant n°1) entraine des travaux de carrelage
- Démolition et remplacement du mur extérieur menaçant de s'écrouler sur la voie publique

Montant total du marché au 11 juillet 2019 : 46 406,20 € HT Montant de l'avenant : 6 222,86 € HT Montant total du marché : 52 629,06 € HT

Lot 2 – Menuiserie:

Plus-value

• Portillon pour le nouveau mur extérieur menaçant de s'écrouler sur la voie publique

Montant total du marché au 11 juillet 2019 : 13 534,10 € HT Montant de l'avenant : 839,15 € HT Montant total du marché : 14 373,25 € HT

OBJET 481 – VENTE DE MATERIEL

Vu la délibération n° 404 du 22 novembre 2018 prenant acte de l'ordonnance du Tribunal de Commerce la Roche sur Yon rendu le 8 novembre 2018, autorisant la vente de gré à gré et en l'état à la Commune de Le Langon du fonds de commerce exploité sous l'enseigne « Café Concept » 2 rue Jules Ferry à Le Langon

Vu la délibération n° 472 du 11 juillet 2019 attribuant l'exploitation des murs et du fonds de commerce situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon à Monsieur REGNIER Cédric et à Madame LOIZEAU épouse REGNIER Magaly

Considérant que le fonds de commerce 2 rue Jules Ferry se compose entre autres de matériel que Monsieur et Madame REGNIER ne souhaite pas utiliser ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

• De vendre les biens suivants au plus offrants sous réserve de leur prix plancher fixé comme suit :

Matériel à vendre	Prix plancher TTC
1 billard caisson acajou et son support mural avec	
6 queues de billard	500,00€
1 sonorisation home cinéma Samsung et 1 Karaoké	
Boost	40,00€
2 caissons et 4 fauteuils en fibre plastique gris et	
noir	20,00€
3 banquettes de 2 places	30,00€

- Précise que le démontage et l'enlèvement du matériel est à la charge du preneur
- Précise que le matériel est vendu en l'état
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des biens ci-dessus au mieux disant

QUESTIONS DIVERSES

- ♣ A compter du 1^{er} janvier 2020, le Crédit Agricole souhaite lancer l'essai de l'opération « camion ». Un accord de principe leur a été donné
- ♣ Ecole André Turcot : La porte du sas permettant aux élèves d'accéder au bus en toute sécurité a été vandalisée

- **♣** Bibliothèque municipale : Les travaux de rafraichissement (sol et quelques peintures) sont terminés
- Suite aux directives du Syndicat Mixtes Vendée Sèvre Autizes, les exploitants et responsables agricoles ont été prévenus et se chargent de la gestion des niveaux d'étiage

La séance est levée à 21h05